



# *Fête des Mécaniques Anciennes*

**Dimanche 17 Mai 2026**

## **Bulletin d'inscription**

**Concerne les automobiles, motos et cyclomoteurs**

### Conducteur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Email (obligatoire) : \_\_\_\_\_

Membre d'un club : oui / non Nom du Club : \_\_\_\_\_

### Véhicule

Type (Auto – Moto – Cyclo) : \_\_\_\_\_

Marque : \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_ Année : \_\_\_\_\_

Numéro d'immatriculation : \_\_\_\_\_ Assureur et n° de police : \_\_\_\_\_

### Réservation Repas 20€

Nombre de repas: ..... x 20€ = ..... € (règlement par chèque à l'ordre de LBMD Dun-le-Palestel)

**[Demande d'inscription accompagnée du règlement à retourner avant le 26 Avril 2026 à :](#)**

**Raymond Reynaud 8 Route de Villard BP 49 23800 Dun le Palestel**

Pour répondre à vos questions vous pouvez contacter : Raymond au 06.83.23.87.74

Je certifie être titulaire d'un permis de conduire valide et je m'engage à respecter le code de la route ; mon véhicule est en conformité avec la législation française, et bénéficie d'une assurance valide.

Je m'engage à renoncer à tous recours contre les organisateurs de la manifestation pour tous dommages que je pourrais subir ou causer durant l'événement.

J'autorise les organisateurs à photographier et filmer pendant la manifestation, à reproduire les images pour sa communication personnelle ou par la presse.

J'ai bien pris connaissance du règlement de la "Fête des Mécaniques Anciennes" 2026 détaillé au verso.

A : ..... Le : .....2026

Signature du conducteur (précédée de la mention manuscrite : "Lu et approuvé")



## Règlement de la “Fête des Mécaniques Anciennes” le 17 Mai 2026 à Dun-le-Palestel

“Les Belles Mécaniques Dunoises” organise la “*Fête des Mécaniques Anciennes*” le Dimanche 17 Mai à en Dun-le-Palestel 23800 en centre-bourg.

Ce rassemblement ouvert aux autos, motos et cyclos datant de plus de 30 ans, dans la limite de 150 voitures. Il se veut convivial et festif pour que visiteurs et participants puissent partager leur passion des véhicules anciens.

Le stationnement mis à disposition par la municipalité de Dun se fera sur, et autour, de la place de la halle couverte dans un espace sécurisé et serein; pour la sécurité des visiteurs la circulation sur cette zone est limitée à 10km/h lors des déplacements, et votre attention est demandée lors des manœuvres car les spectateurs peuvent être distraits.

Un animateur mettra les véhicules en valeur, donnera la parole aux propriétaires et aux représentants des clubs ; une participation active des exposants à ces moments sera la bienvenue.

L'accueil des véhicules se fera de **8h à 9h30**. En temps qu'exposants les participants s'engagent à ne pas quitter la manifestation avant 18h, sauf cas de force majeure ou autorisation des organisateurs.

Différentes animations en ville auront lieu durant la journée, à **vitesse réduite** et bon espacement entre les véhicules. La parade se déroulant sur route ouverte impose le respect des règles de circulation. Une vigilance particulière sera demandée aux conducteurs pour parer les éventuelles inattentions de quelque spectateur alentour. Chaque équipage s'engage à respecter les horaires de départ.

Le participant autorise l'organisation à photographier et filmer durant la manifestation, et lui donne le droit de reproduire les images pour sa communication personnelle ou par l'intermédiaire de la presse.

Le participant certifie détenir un permis de conduire valide, une assurance du véhicule en cours, que se dernier satisfait à la réglementation française, et être en mesure de présenter tous les documents obligatoires.

La responsabilité des participants est engagée en cas de dommages matériels et corporels occasionnés aux véhicules, aux conducteurs, aux passagers, aux tiers et aux équipement..

L'organisation a souscrit une assurance auprès de : **MAIF**

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure. Dans ce cas et jusqu'à la veille de la manifestation uniquement, les engagements seront intégralement remboursés.

Un participant peut annuler son inscription dans les conditions suivantes :

- Annulation avant le 12 Avril 2026 : remboursement intégral du total versé.
- Annulation entre le 12 et le 30 Avril 2026 : remboursement de 50% du montant versé à l'inscription.
- Annulation après le 30 Avril : aucun remboursement.

Par la signature sur le bulletin d'inscription les participant acceptent et se conforme au présent règlement.

A pris connaissance du règlement, (précédée de la mention manuscrite : “Lu et approuvé”)

Date et signature :